

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 26 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, soit à la Mairie de Bourth, sous la présidence de Monsieur Sébastien JOUSSET, Maire de Bourth.

**Date de convocation** : 19 novembre 2021

**Présents** : MM. Sébastien JOUSSET, Michel LAHAYE, Alain ROCHEFORT, Guillaume LAURAIN, Élie BANKHALTER, Marc VILLENEUVE, M<sup>mes</sup> Nadine HERVAULT, Brigitte BLIN, Tiphaine LOCQUET et Martine AVELINE.

**ont donné pouvoir** : MM. Ludovic LETESSIER à M. Guillaume LAURAIN, Jean DOUBLET à M. Sébastien JOUSSET et M<sup>mes</sup> Géraldine DUMOUTIER et Françoise PEGET à M<sup>me</sup> Brigitte BLIN.

**Absent non excusé** : Néant

**A été nommée secrétaire de séance** : Madame Martine AVELINE

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur Sébastien JOUSSET ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**72-2021 TARIF CANTINE GARDERIE POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le décret n°200-672 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire est abrogé. Les prix du service de restauration et de la garderie sont fixés par les communes pour les écoles élémentaires.

Monsieur le Maire expose :

L'évolution des tarifs de Bourth :

<b>Année</b>	2010	2012	2014	2015	2018	2021	<b>2022</b>
Cantine enfant	2.50€	2.55€	2.60€	2.65€	2.70€	2.75	<b>2.80</b>
Cantine adulte	4.50€	4.60€	4.70€	4.75€	4.75€	4.80	<b>4.90</b>
Garderie pour de 1 à 5 enfants	1.50€, 2.30€, 3.00€, 4.00€, 5.00€						

Le prix moyen d'un repas de janvier 2019 à novembre 2019 est de 3.23€, soit 41 962.44€ (alimentation : 31 282.98€ et coût du cantinier : 10 679.46€) pour 12 999 repas.

Le prix moyen d'un repas de janvier 2020 à novembre 2020 est de 3.96€, soit 42 403.31€ (alimentation : 21 312.72€ et coût du cantinier : 21 090.59€) pour 10 704 repas.

Le prix moyen d'un repas de janvier 2021 à novembre 2021 est de 3.71€, soit 49 818.14€ (alimentation : 24 093.80€ et coût du cantinier : 25 724.34€) pour 13 412 repas.

Monsieur le Maire propose de passer le prix de 2.75€ à 3.50€ pour les enfants et de 4.80€ à 5.00€ pour les adultes. Quant à la garderie, il propose d'augmenter le tarif de 2 enfants de 2.30€ à 2.50€.

Madame Tiphaine LOCQUET informe les membres du conseil municipal que M. le Maire s'est engagé lors du conseil d'école du mois d'octobre de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et de la garderie. L'ensemble du conseil municipal estime qu'étant donné l'engagement pris par M. le Maire, l'augmentation qu'il propose ne peut plus être envisagée.

C'est pourquoi, un tour de table est fait :

	Tarif cantine enfant	Tarif cantine adulte	Garderie
Élie BANKHALTER	2.80€	4.90€	Aucune augmentation
Nadine HERVAULT	2.80€	4.85€	Aucune augmentation
Martine AVELINE	2.80€	4.80€	Aucune augmentation
Brigitte BLIN et 2 pouvoirs	2.80€	4.90€	Aucune augmentation
Tiphaine LOCQUET	2.75€	4.80€	Aucune augmentation
Marc VILLENEUVE	2.80€	5.00€	Aucune augmentation
Guillaume LAURAIN + 1 pouvoir	2.80€	5.00€	Aucune augmentation
Alain ROCHEFORT	2.80€	5.00€	Aucune augmentation
Michel LAHAYE	2.80€	4.90€	Aucune augmentation

Les membres du conseil municipal souhaitent avoir plus de données, soit les revenus fiscaux des parents, le quotient familial...pour l'année prochaine.

Où cet exposé, le conseil municipal :

- **décide** à la majorité, 12 voix pour, 1 voix contre, Madame Tiphaine LOCQUET, 1 abstention de M. Michel LAHAYE qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- ✓ De fixer le prix des repas pour les enfants et pour les adultes de la cantine, ainsi qu'il suit :  
**Repas enfant : 2.80€, repas adulte : 4.90€**

- **décide** à la majorité, 12 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- ✓ De maintenir les tarifs de la garderie pour une journée (garderie du matin et du soir) ainsi qu'il suit :  
**Pour 1 enfant : 1.50€, pour 2 enfants : 2.30€,  
Pour 3 enfants : 3.00€, pour 4 enfants : 4.00€,  
Pour 5 enfants : 5.00€, ....**

**73-2021 DÉFENSE INCENDIE : TRAVAUX 2022 ET SUBVENTION**

Vu du schéma directeur communal de défense extérieur contre l'incendie établi par BFIE,

Vu la vérification des points de défense incendie réalisée par BEDRICH en 2021,

Vu l'entretien avec le SEPASE, représenté par Messieurs Benoît CONCEDIEU et Vincent ARPIN,

Monsieur le Maire présente le projet d'implantation de 5 hydrants (poteau incendie) au 12 avenue du Monument, 6 rue de la Forge, à l'intersection de l'allée des Tilleuls avec la rue de Chandai, 11 Chemin de la Forêt, à l'intersection route du Mineray avec le Chemin de la Pommeraie, ainsi que son projet de financement suivant :

<b>Projet</b>	Fourniture et pose de 5 poteaux incendie	24 300,00 €
	<b>Défense incendie</b>	24 300,00 €
<b>Financement</b>	DETR	9 720,00 €
	AUTOFINANCEMENT	14 580,00 €
	<b>MONTANT DU PROJET</b>	<b>24 300,00 €</b>

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de l'opération pour une 1<sup>ère</sup> phase de travaux pour la défense incendie selon le schéma directeur communal de défense extérieur contre l'incendie,
- D'approuver le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter et à défendre ce dossier de la Préfecture de l'Eure et de la commission départementale.

**74-2021 CONVENTION D'UTILISATION ET DE FORMATION DES PISCINES DE BRETEUIL, VERNEUIL ET LA BAIGNADE BIOLOGIQUE DE RUGLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Interco Normandie Sud Eure (INSE) a établi une convention pour l'utilisation et de formation à la Piscine Jacques Mesnil de Breteuil lors des séances de piscine pour les élèves de notre groupe scolaire pour l'année 2022.

Pour information, les élèves de Bourth du CP au CM2 iront à la piscine sur les créneaux suivants : du 31 mars au 1<sup>er</sup> juillet 2022 les jeudis et vendredis de 13h45 à 14h30, pour un coût de 4 510€ qui sera inscrit au budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'utilisation et de formation à la piscine Jacques Mesnil de Breteuil par notre groupe scolaire.

**75-2021 DÉPLACEMENTS ACCOMPLIS PAR LES ÉLU(ES) DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS**

En application des articles L.2123.18 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), dans l'exercice de leur mandat, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements, qui peuvent ouvrir droit au remboursement des frais pour leur accomplissement.

Monsieur le Maire propose que pour :

Les frais de déplacement courant sur le territoire de la commune : aucun remboursement des frais engagés,

Les frais pour se rendre à des réunions hors du territoire de la commune : les conseillers municipaux (sauf le Maire et les Adjointes qui perçoivent une indemnité de fonction) peuvent

bénéficiaire d'un remboursement des frais de transports engagés sous réserve de l'établissement d'un ordre de mission préalablement signé par le Maire ou l'Adjoint.

Le remboursement des frais de transports se fera sur la base d'indemnités kilométriques actualisé par arrêté ministériel et calculée par un opérateur d'itinéraire via internet (trajet le plus court).

Catégorie (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
Véhicule de 5 CV et moins	0.29€	0.36€	0.21€
Véhicule de 6 et 7 CV	0.37€	0.46€	0.27€
Véhicule de 8 CV et plus	0.41€	0.50€	0.29€

La revalorisation des indemnités ci-dessus suivra l'actualisation prévue par les textes réglementaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition et sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### INFORMATION

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- ✓ Gare : Compte rendu du sondage du 20 et 21 novembre pour la halte ferroviaire - 251 réponses au sondage, reportage FR3,
- ✓ Personnel : avancement sur le recrutement des divers postes sur la commune,
- ✓ École : projet de mise en place d'une aide aux devoirs, description des projets 2022 ;
- ✓ Transport scolaire : avancé sur la sécurisation des transports scolaires à la Salle des Fêtes (Région et Département),
- ✓ Brasserie « le Cheval Blanc » - mise en place d'une restauration crêperie,
- ✓ Borne électrique : fonctionne et est gérée par le SIEGE,
- ✓ Illumination de Noël : évolution vers une harmonie
- ✓ Invitation à la réunion à la base 105

Ensuite, Monsieur le Maire laisse la parole à ses adjoints :

#### **Géraldine DUMOUTIER :**

- École : remplacement du personnel de l'école du 15/11 au 26/11/2021, tout s'est très bien passé. Nous remercions les membres du conseil municipal qui nous ont aidés.
- Rappel sur les Animations :
  - Le 18/12/2021, Noël du personnel à 11h30 à la Mairie,
  - Le 19/12/2021, au programme de Noël : calèche, exposants..., merci de procéder au boîtage des flyers de Noël remis ce jour par Brigitte
  - Le 08/01/2022, Vœux du Maire, suivis de la galette, à 18h00 à la salle des fêtes.

#### **Michel LAHAYE :**

Commission finances le 01/12/2021 à 14h00 – rappel les besoins doivent être définis et chiffrés pour être étudiés en commission.

Pour information, au budget communal au 25/11/2021 :

**L'excédent d'investissement est de 41 654€** ; ce montant tient compte des restes à réaliser dépenses 98 350€ (Feux tricolores, AMO terrain Bonnette et Modernisation du groupe scolaire, Travaux extension SIEGE Rte du Mineray, Remplacement chaudière à la salle des associations, borne marché, attelage BIPPER, fond médiathèque et panneaux signalisation) et recettes 12 907€ (DETR travaux école).

**L'excédent de fonctionnement est de 188 438€**, ce montant tient compte des restes à réaliser dépenses 93 187€ et recettes 155 035€.

**Nadine HERVAULT** informe que le 23.11.2021 une salle multisensorielle à la Maison des Champs a été inaugurée. L'accès pour les enfants bourthois est possible avec négociation avec l'INSE27.

Elle revient sur les journées des 20 et 21 novembre et indique qu'elle a trouvé ces 2 jours très agréables et fait état des idées qui ont été déposées par des Bourthois, à savoir :

- l'installation d'une grosse machine à laver au niveau de la station essence
- la distribution de pellets (bois de chauffage) à la station essence
- la possibilité de la mise en place d'une mutuelle municipale en lien avec le C.C.A.S.

**Alain ROCHEFORT** donne des informations :

- ✓ sur le dossier du panneau numérique, place de l'église et la borne marché,
- ✓ sur les aménagements derrière l'Auberge du Cheval Blanc,
- ✓ l'éclairage public au Prés Saulé fonctionne sans provoquer de problème chez les riverains,
- ✓ sur le dossier du stade municipal : 2 entrepreneurs ont été reçus afin qu'ils fournissent 2 devis, le dallage et le banc seront refait début de l'année
- ✓ Cimetière : retrait des tuyas prévus et place.

#### Tour de table :

Après avoir donné la parole aux membres adjoints présents pour présenter les dossiers en cours, L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire laisse la parole aux autres membres présents :

**Tiphaine LOCQUET** signale qu'il y a des trous dans la rue des Épingliers et demande également ou sera placé le barnum le 18 décembre - Réponse : devant l'auberge.

Elle demande ensuite la date d'installation des chalets - Réponse : samedi 4 décembre au matin

En ce qui concerne la boîte aux lettres de Noël, elle indique qu'il faudra prévoir, dans le cahier de liaison des enfants, un mot pour le père Noël.

**Marc VILLENEUVE** précise qu'en ce qui concerne la station essence, l'installation de l'avancée a été faite et il indique également, en ce qui concerne la cantine, qu'il a pris les mesures pour l'installation d'une plaque dans la cuisine (pare feu) feu vif et friteuse

Il indique enfin, concernant les commémorations du 11 novembre, qu'il était très satisfait car tous les enfants ont bien chanté

**Guillaume LAURAIN** explique la refonte du site internet de la commune et indique que le dossier est en cours en lien avec M<sup>me</sup> Sandrine Nowak et pose la question de la date butoir pour accomplir cette mission. - Réponse : 1<sup>er</sup> décembre

Il indique qu'il ne peut pas modifier ce site car il arrive en fin de vie, que les données vont être gardées mais qu'un réaménagement du site internet doit être fait. Il va demander un devis au prestataire (Société Créalys Web)

**Brigitte BLIN** prend ensuite la parole concernant la vaccination COVID, et plus particulièrement en ce qui concerne le rappel et indique qu'un numéro d'appel spécifique est mis en place au niveau de l'Hôpital de Verneuil sur Avre : il s'agit du 02 32 23 62 27 ou 62 45.

Elle demande également, suite au message de l'Interco concernant la nouvelle collecte des déchets si une communication à ce sujet sera faite. - Réponse : ce message a été transmis à la médiathèque pour qu'il soit mis sur le réseau. Il faudra prévoir un affichage au niveau des containers.

**Élie BANKHALTER** fait état du prix du sans plomb 95 plus élevé à la station essence de Bourth par rapport aux autres stations.

**Martine AVELINE** fait part que le Bulletin Municipal a bien avancé, qu'elle a contacté les membres de la communication pour fixer une date afin de faire un dernier point avec M<sup>me</sup> Sandrine Nowak avant la procéder à la relecture et que l'on ne devrait pas être en déficit (réponse des annonceurs) au niveau du montant de la facture auprès de l'imprimerie.

---

Dans la salle, il y a du public, la parole est donnée à :

M<sup>me</sup> Anne CAKMAK, directrice du groupe scolaire de Bourth :

Je me présente ce vendredi 26 novembre 2021, afin de faire valoir mon droit de réponse face aux propos tenus par M. Sébastien JOUSSET, concernant l'école lors du conseil municipal du 3 juillet 2021.

En effet, M. Sébastien JOUSSET annonce le départ de 6 à 7 enfants du groupe scolaire et énumère après les différentes raisons qui selon lui feraient partir ces élèves :

- Manque de dynamisme au sein de l'équipe enseignante,
- Sentiment d'injustice et d'incompréhension des parents
- Et manque de pédagogie dans les outils utilisés.

6 enfants ont bien quitté le groupe scolaire mais 4 ont déménagés et 1 enfant a été orienté dans une classe spécialisée.

En ce qui concerne le manque de dynamisme, j'imagine que M. le Maire faisait référence aux sorties et projets extérieurs à l'école qui n'ont pu être menés à cause de la pandémie de COVID, cela est indépendant de la volonté des enseignantes.

D'autres projets ont été menés au sein de l'école (potager, inscription dans un consortium ERASMUS+, natation dès que cela a été rendu possible, sorties au centre équestre et aux étangs de Damville, prix littéraire...)

Le sentiment d'injustice et l'incompréhension des parents, mes collègues et moi-même nous demandons à quel sujet ?

Et le manque de pédagogie dans les outils utilisés : seul un inspecteur de l'Éducation Nationale est à même de juger la pédagogie employée par chaque enseignante. Cette remise en question du professionnalisme de l'équipe nous a vraiment peiné et blessé.

Je me porte garante de l'exemplarité des rapports d'inspections de toutes mes collègues.

Ensuite, M. Sébastien JOUSSET ajoute qu'il s'inquiète pour l'avenir de l'école en cas de fermeture à cause des départs, en réalité il y a eu 6 départs mais 8 arrivées donc cela s'équilibre. Si un jour une classe venait à fermer ce serait par le manque de naissances dans la commune, et par conséquent le manque d'inscriptions en PS.

De plus, si des nouveaux arrivants étaient amenés à se renseigner sur l'école et qu'ils lisaient de tels propos au sujet de notre école, je pense qu'ils se refuseraient à y inscrire leurs enfants, les paroles prononcées vont donc à l'encontre de cette inquiétude.

Ce que je déplore aujourd'hui c'est de lire ceci dans le compte rendu du conseil municipal, et que mon nom soit directement associé à ces propos qui sont fondés sur des ressentis plutôt que sur des faits.

Ma démarche est dans le sens d'une amélioration de la communication entre l'école et la mairie, qui s'est déjà depuis septembre bien améliorée.

Je vous remercie pour le temps que vous avez consacré à m'écouter.

Anne CAKMAK (directrice de l'école de Bourth)

**Sébastien JOUSSET** reconnaît que les termes employés n'ont pas été bien choisis.

**Élie BANHKALTER** dit être d'accord avec M<sup>me</sup> Anne CAKMAK et qu'il faut faire la différence entre la forme et le fond. Il précise que les membres du conseil municipal ont signé le procès-verbal, donc le conseil municipal est responsable des propos tenus.

**Sébastien JOUSSET** demande à M<sup>me</sup> Anne CAKMAK de faire un courrier afin que soit noté sur ce procès-verbal un droit de réponse à propos du procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2021 – les propos mentionnés ci-dessus sont les propos adressés par M<sup>me</sup> Anne CAKMAK.

La séance est levée à 20 heures 35

JOUSSET Sébastien		BLIN Brigitte pour DUMOUTIER Géraldine	
LAHAYE Michel		HERVAULT Nadine	
ROCHFORT Alain		BLIN Brigitte	
LAURAIN Guillaume		LOCQUET Tiphaine	
BANKHALTER Élie		AVELINE Martine	
JOUSSET Sébastien pour DOUBLET Jean		VILLENEUVE Marc	
BLIN Brigitte pour PEGET Françoise		LAURAIN Guillaume pour LETESSIER Ludovic	